

Nombre de membres
En exercice : 11
Présents : 8
Pouvoirs : 2
Votants : 10

781

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 1^{er} MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le premier mars à dix-huit heures quinze minutes, le conseil municipal de Méhers, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles LIONS, Maire

Date de convocation : 26 février 2024

PRÉSENTS : LIONS Gilles, FICHTEN Marie-Pierre, FRANQUELIN Jean-Philippe, TEITGEN Carole, POINTEAUX Josette, VALLETTA Annick, LAROCHE Romain, FRANQUELIN Florentin

Absent(s) excusé (s) : DEBRUYNE Caroline BROUHENA Christelle LIONS Pascale

Absent(s) non excusé(s) :

Pouvoir(s) : Mme Caroline DEBRUYNE donne pouvoir à Mme FICHTEN Marie-Pierre

Mme LIONS Pascale donne pouvoir à Mme POINTEAUX Josette

Secrétaire de séance : Mme FICHTEN Marie-Pierre

506- DEVIS BORNE WIFI COUR MAIRIE

M. le Maire informe le conseil que dans le cadre du déploiement de la fibre, et tel que prévu dans la Délégation de Service Public associée à ce grand projet bi-départemental, le syndicat Val de Loire Numérique nous propose de bénéficier de l'installation gratuite d'une borne wifi à destination de nos administrés.

Cette borne a pour vocation de créer un point de connexion internet dans notre commune, gratuit et sécurisé, à destination des habitants et des touristes.

L'emplacement de cette borne est choisi par la commune (sous réserve des contraintes techniques et réglementaires) et la mise en place organisée par Val de Loire Numérique.

La borne wifi nécessite un branchement électrique et un accès internet opérationnel à proximité, c'est pourquoi M. le maire propose de l'installer dans la cour de la mairie qui après travaux sera un lieu de « pose » pour les visiteurs de passage dans la commune.

La maintenance est ensuite assurée par Val de Loire Numérique, pour un coût de 112,00 € HT/an soit 134,40€ TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

-D'accepter l'offre d'installation gratuite d'une borne wifi par Val de Loire Numérique, dans la cour de la mairie

-D'accepter le coût de la maintenance pour la somme annuelle de 112,00 € HT/an soit 134,40€ TTC

Autorise M. le maire à signer le contrat afférent.

Dit que cette dépense sera inscrite au budget primitif 2024

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS.

Le Maire, LIONS Gilles

La secrétaire de séance, FICHTEN M.Pierre

Le Transmis en préfecture le 06 mars 2024

Certifié exécutoire le 06 mars 2024